

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.10.00 Convocation du 20.10.00

Compte rendu affiché 30 Octobre 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : DENOMINATION**

**"MAISON des RETRAITES"**

**Présents :** MM. LAFFLY, MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY, MM. VERGNE, CHATUT et FAURE, Maires-Adjoints,

Nombre de conseillers	
en exercice : 29	
présents 23	
votants 27	

Mmes CHEZEAUBERNARD, ROUX, BROSSARD, WYMAN, GASTREIN, VEYRIER, MM. AUROY, DUCRET, GONDELAUD, PIANA, FORGET, RUMEAU, SAINT-CYR, MACHURAT, DOUCET, Conseillers Municipaux,

**Absents représentés :** M. POINT par M. GONDELAUD - M. DOIZY par M. CHATUT - M. DUSSUD par M. MACHURAT - Mlle MILLET par M. DOUCET.

**Absents excusés :** MM. MARCENDE et BELIN.

Monsieur le Maire précise que la Maison des Retraités de la rue Rey Loras, désormais bien intégrée dans la vie des Neuvilleois, a besoin d'être dénommée.

Il propose, compte tenu de sa localisation, de son aspect, d'adopter pour ce bâtiment communal le nom de **"Clos du Billard"**.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'intérêt que présente pour les utilisateurs et la population, l'attribution d'une dénomination au bâtiment construit par la ville, et destiné aux retraités de la commune,
- Décide de dénommer :

**"CLOS du BILLARD"**

*le bâtiment communal situé 16, rue Rey Loras à Neuville-sur-Saône*

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 26 Octobre 2000

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY